**Initiative mondiale
en faveur du
renforcement de la gouvernance des
AM**

**Contexte et Programme**

**(Mai 2021)**

**Historique et introduction**

Entre juin et octobre 2019, la Commission indépendante de réforme de la gouvernance (IGRC) a effectué une revue du système de gouvernance de l'IPPF. Cette revue avait pour objet d'élaborer une proposition sur la manière de réformer les structures de gouvernance mondiale et régionales de l'IPPF. La revue comprenait un vaste processus de consultation des six régions de la Fédération. Au cours de ces consultations, de nombreuses associations membres ont fait part de leurs préoccupations quant à la qualité des conseils d'administration /instances de gouvernance et des structures de gouvernance au niveau national. Bien que ces questions ne relèvent pas du mandat de la Commission, celle-ci reconnait l'importance d'une gouvernance forte au niveau des AM puisque les personnes siégeant à la gouvernance mondiale sont issues des échelons nationaux.

La commission a donc suggéré qu'un programme de renforcement de la gouvernance à l’échelon des AM soit mis au point sur la base des normes de bonne gouvernance de l'IPPF et qu'y soient inclus les enseignements d’AM à AM et une documentation des bonnes pratiques au sein de l'IPPF et d’autres organisations nationales. Cette recommandation fut ainsi incluse dans le rapport final à l'Assemblée générale, adopté lors de la réunion de cette dernière à New Delhi en novembre 2019.

Au printemps 2020, l’initiative mondiale de l’IPPF en faveur du renforcement de la gouvernance des AM mit en place un pilote avec une première cohorte de 9 AM issues des pays suivants : Cameroun, Danemark, Inde, Malaysia, Mozambique, Palestine, Pakistan, Sri Lanka et Ouganda.

La réponse des AM participant au pilote dans le cadre du 1er cycle de l’initiative fut extrêmement positive. Compte tenu de cet enthousiasme, six autres AM – issues des pays suivants : Afghanistan, Fidji, Indonésie, Mali, Maroc et Nigeria – furent sélectionnées pour le deuxième cycle de cette initiative qui débuta en janvier 2021.

**Concept**

L'objectif de l'initiative est d'aider les AM à renforcer leur gouvernance organisationnelle. Afin de soutenir les AM sélectionnées, de petites subventions seront octroyées par l'IPPF afin de mettre en œuvre les activités dans le pays.

Le processus comprendra deux phases :

1. La **phase analytique** comprendra une évaluation ou une analyse SWOT (*FFOM en français*)[[1]](#footnote-2) pour examiner la gouvernance existante et son efficacité par rapport à des critères définis, dont l'efficacité de la supervision de la gouvernance, le coût de la gouvernance et d'autres facteurs[[2]](#footnote-3).
2. La **phase de développement** comprendra un soutien adapté aux besoins spécifiques de chaque AM, tels qu’ils auront été déterminés par l'analyse effectuée lors de la première phase.

On pourrait ainsi trouver dans ce train de mesures de soutien :

* Revue et renforcement de la gouvernance en accord avec les principes et approches des meilleures pratiques
* Examen des règlements et statuts par rapport aux meilleures pratiques et au cadre juridique national
* Des conversations avec les parties prenantes sur les options de développement et de renforcement de la gouvernance
* Un soutien technique et un accompagnement tout au long du process
* Points demandant des décisions pour les réunions des instances de gouvernance
* Appui en matière de communication

Le programme financera l'assistance technique locale pour les deux phases séparément. La participation au programme implique que l'AM s'engage pleinement à faire partie des phases 1 et 2 de l'initiative. Cet engagement est implicite tant de la direction que de la gouvernance de l'AM au moment de leur candidature. L'équipe de soutien du Secrétariat de l'IPPF se réserve le droit d'évaluer la pertinence des changements de gouvernance proposés pour le financement de la phase 2. Une fois engagée dans l'initiative, l'AM ne peut se retirer unilatéralement d'aucune des phases.

Dans le cadre de la phase 1 de l'initiative, les AM participantes recruteront un-e consultant-e local-e, en coordination avec l'équipe de soutien du Secrétariat de l'IPPF, afin de mener une analyse approfondie de la structure et du fonctionnement de leur gouvernance. Il est prévu qu'un comité de coordination, composé de l'AM (le/la président-e, un-e jeune membre de l’instance, le/la directeur-rice exécutif) et de membres du personnel du Secrétariat de l'IPPF, inscrive le processus de réforme au cœur de l'initiative.

Le programme sera centré sur les AM tout en comprenant une réflexion au sein de la Fédération toute entière sur les solutions créatives pouvant être pilotées avec les AM sélectionnées – en tirant des enseignements des expériences, en identifiant les différences de réalités et de défis, et en générant collectivement de nouvelles idées.

A l’échelle mondiale, la coordination du programme sera déléguée à une équipe de soutien du Secrétariat de l'IPPF établie pour suivre les AM participantes, faciliter l'apprentissage au sein des AM sélectionnées et documenter les enseignements tirés de l'initiative au profit de l'ensemble des membres de l'IPPF.

**Budget et échéancier**

Les AM participantes recevront une subvention initiale pour la phase 1 - évaluation de la gouvernance. Si celle-ci est menée à bien, si elle a permis d'identifier des changements significatifs en matière de gouvernance et si le besoin et le désir d'entreprendre une réforme sont exprimés, un cahier des charges spécifique à chaque AM sera alors convenu et budgétisé pour la phase 2. Un engagement démontré de la part de la gouvernance et de la direction de l'AM est une condition préalable au financement de la phase 2.

Les consultants locaux seront recrutés conjointement par l'AM et l'équipe du Secrétariat de l'IPPF. Si cette ressource n'est pas disponible localement, l'équipe du Secrétariat de l'IPPF aidera l'AM à identifier un cabinet international compétent pour l'aider à mener à bien cette initiative.

La mission de la phase 1 devrait être réalisée dans les **huit semaines** suivant le début du contrat ; la mission de la phase 2 devrait être réalisée **dans les six mois** suivant le début du contrat.

*Principales étapes de l'initiative :*

* Mise à jour régulières, dont des appels par le comité de coordination
* Présentation des conclusions provisoires du/de la consultant-e au comité de coordination et discussion avec celui-ci à propos des conclusions
* Examen par le comité de coordination du rapport provisoire du/de la consultant-e et consolidation/finalisation du dit rapport
* Présentation à l’instance et à la direction de l’AM à fins de décision
* Communication des décisions de l’instance de gouvernance et de la direction de l'AM à l'équipe de soutien de l'IPPF à fins d’examen, de commentaires et d’exploration de la voie à suivre.

Il est prévu que les subventions suivantes seront mises à la disposition de chacune des AM participantes.

* Pour la phase 1 – jusqu’à USD 10 000
* Pour la phase 2 – jusqu’à USD 12 000

Les coûts éligibles dans le cadre de ce financement comprennent les honoraires du/de la consultant-e et les frais liés à la gouvernance.

*Synthèse des étapes prévues dans le cadre de l’initiative :*

|  |  |
| --- | --- |
| **Principales étapes – CYCLE 3** | **Echéancier** |
| Sélection des AM  | Avril - Mai 2021 |
| Lancement du Cycle 3 et séance de lancement | Juin 2021 |
| Recrutement des consultants des AM pour la phase 1 | Juin - Juillet 2021 |
| Accord de financement et début de la Phase 1 | Juillet - Août 2021 |
| Mise en œuvre de la phase 1  | Juillet - Septembre 2021 |
| Rapport d’analyse de la Phase 1 et planning éventuel de la Phase 2 | Novembre - Décembre 2021 |
| Accord de financement et début de la Phase 2 | Janvier - Juin 2022  |
| Rapport d’analyse de la Phase 2 et fin du cycle 3 | Juillet - Septembre 2022 |

**INFORMATIONS GENERALES SUR L’ASSOCIATION MEMBRE**

***1. Informations sur l’Association membre***

Nom de l’association membre:

Pays :

Date d’adhésion à l’IPPF :

Statut d’accréditation :

***2. Contexte de l’AM***

Décrivez brièvement la taille et le périmètre de votre AM. (*maximum 400 mots*)

|  |
| --- |
|  |

Décrivez brièvement la structure de gouvernance actuelle de votre AM. (*maximum 300 mots*)

|  |
| --- |
|  |

Décrivez brièvement les défis actuels de la gouvernance. (*maximum 300 mots*)

|  |
| --- |
|  |

Un examen ou un renforcement de la gouvernance a-t-il déjà été entrepris ? Si oui, quand a-t-il eu lieu, quel en a été la conclusion et comment a-t-il été financé ?

|  |
| --- |
|  |

Qu'espérez-vous de cette initiative de renforcement de la gouvernance ? (*maximum 400 mots*)

|  |
| --- |
|  |

Le/la Président-e de l’instance de gouvernance et le/la Directeur-rice exécutif soutiennent-ils/elles tou-te-s deux cette demande ? Si non, pourquoi et comment le programme pourrait-il vous aider ? (*maximum 300 mots*)

|  |
| --- |
|  |

1. ***Analyse des risques***

Anticipez-vous des risques et des défis liés à la réforme de la gouvernance de votre AM et comment ceux-ci pourraient-ils être atténués ?

|  |
| --- |
|  |

1. ***Ressources***

Votre AM dispose-t-elle de ressources qu'elle pourrait mettre au service du processus de renforcement de la gouvernance ? Veuillez élaborer.

|  |
| --- |
|  |

1. ***Autres commentaires pertinents en appui de votre candidature.***

|  |
| --- |
|  |

Signature:

Président-e de l’instance de gouvernance

Directeur-rice exécutif-ve

Date:

ANNEXES

Veuillez mettre en annexe les documents suivants :

* Les statuts, règlements et règlements de procédure les plus récents de l'AM
* Un organigramme de la structure de gouvernance actuelle de votre AM
1. L’analyse FFOM (SWOT en anglais) est une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces [↑](#footnote-ref-2)
2. Y compris jusqu’à où les femmes et jeunes leaders sont soutenus [↑](#footnote-ref-3)